

Zone de secours Hainaut-Centre

Appel à candidature – Ouvrier qualifié D2 contractuel à durée indéterminée

La Zone de secours Hainaut Centre et plus particulièrement son Collège de zone, en exécution de sa décision du 12 mai 2021 approuvant l'appel à candidature d'un Ouvrier qualifié D2 et conformément aux statuts administratif et pécuniaire du personnel administratif fixant les modalités de sa sélection, organise la sélection, pour la Zone de secours Hainaut-Centre, d'un Ouvrier qualifié D2 (H/F).

Description

L'ouvrier qualifié D2 effectue des travaux dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, peinture, menuiserie, maçonnerie, etc.) ainsi que des travaux de rangement ou de nettoyage et petits déménagements.

De plus, il respecte les instructions techniques données et tout document technique relatif aux travaux à réaliser. En outre, il rapporte toute situation nécessitant une intervention technique et rédige des rapports détaillés de ses interventions ou des situations constatées.

Conditions à remplir à la date de clôture de l'appel :

- Détenir un diplôme ou un certificat au moins égal à celui décerné à la fin des études d'enseignement technique secondaire inférieur (ETSI) ou professionnel secondaire inférieur (EPSI) ou avoir suivi les cours techniques secondaires inférieurs (CTSI) ou les cours professionnels secondaires inférieurs (CPSI) en rapport avec l'emploi ou des compétences valorisables ou à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré – CESDD) ou détenir un titre de compétence de base délivré par le Consortium de Validation des compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré ou détenir un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon. Sont considérées comme étant équivalentes au diplôme ETSI ou CTSI :

1. Les formations délivrées par :

- Le Forem (certificat de formation professionnelle)
- Un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
- Un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AWIP)

2. Les attestations de capacités acquises, délivrées dans le cadre de la législation relative à l'apprentissage industriel.

Epreuves de sélection :

Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves suivantes :

- Épreuve pratique : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
 - Épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité, la personnalité et la motivation des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points).
- ⇒ Total des épreuves : 100 points

Pour être admissible le candidat doit obtenir 50% de points à chaque épreuve et 60% au total. Chaque épreuve est éliminatoire.

Aptitudes professionnelles :

- Agir avec professionnalisme
Agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- Déontologie
Se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction.
- Sécurité
Respecter les consignes de sécurité, être capable d'analyser sa méthode de travail afin d'améliorer la sécurité de son intervention.

Activités principales :

Stratégie	<ul style="list-style-type: none">➤ Anticiper les problématiques qui peuvent se présenter dans la zone de travail.➤ Chercher des alternatives quand la solution de réparation proposée ne répond pas à la réalité de terrain.➤ Choisir les types de matériaux et outils à utiliser selon le contexte.➤ Déterminer les moyens, les pièces nécessaires à l'intervention.➤ Gérer les risques de dommages en anticipant le remplacement de certaines pièces ou en prévoyant des réparations.
Contrôle	<ul style="list-style-type: none">➤ Contrôler l'état général de la zone de travail.➤ Mesurer les espaces, les surfaces, les écarts, les distances.➤ S'assurer de l'application des règles relatives à l'utilisation du matériel et à l'application des gestes techniques.➤ S'assurer de la propreté de la zone de travail.➤ S'assurer de porter les vêtements de sécurité et les EPI adéquats.➤ Signaler s'il y a un problème particulier que vous ne pouvez résoudre.➤ Veiller à mettre en place les dispositifs de signalisation visant à assurer la sécurité pendant les chantiers.➤ Respecter l'analyse des risques.➤ Veiller à respecter les délais impartis.➤ Vérifier l'état du matériel et en demander du nouveau si nécessaire.
Logistique	<ul style="list-style-type: none">➤ Charger et décharger le matériel d'un éventuel véhicule utilisé.➤ Démonter et remonter les matériaux et objets nécessaires à l'exécution du travail.➤ Manipuler les matériaux et les outils.➤ Se déplacer avec un véhicule permis B dans le respect du Code de la route.➤ Se déplacer dans la zone de travail.➤ Transporter des objets, pièces et matériaux sur la zone de travail.
Information	<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre connaissance des consignes de travail quotidiennes et du planning.➤ Prendre connaissance du problème de manière précise avant d'entamer la réparation.➤ Rapporter les informations utiles, les observations de terrain ou difficultés rencontrées au supérieur hiérarchique.➤ Reconnaître les caractéristiques de la zone de travail.
Production	<ul style="list-style-type: none">➤ Entretien du matériel de travail.
Analyse	<ul style="list-style-type: none">➤ Diagnostiquer les éventuels dysfonctionnements.➤ Faire des liens entre les situations, les éléments, les plans techniques.➤ Comprendre un plan, un schéma, une notice d'utilisation

Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le respect des consignes données par la hiérarchie. ➤ Préparer son matériel pour la journée. ➤ Ranger son matériel et son équipement à sa place. ➤ Inventorier les outils et/ou les fournitures.
Impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire la demande de tâches complémentaires de manière à répondre aux besoins du service. ➤ Se montrer discret quant aux informations à caractère confidentiel.
Interaction	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaborer avec l'équipe.
Investigation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représenter (la réputation) la bonne image de la ZHC.

La liste ci-dessus comprend les activités et tâches de l'emploi. Cependant il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée. La personne en place peut donc être amenée à effectuer d'autres activités dans le cadre de son emploi.

Régime de travail : 38h/semaine, temps plein de jour.

Type de contrat : CDI

Salaire de base : rémunéré sur base de l'échelle barémique D2 de la RGB.

Détenteur du permis B

Modalités d'introduction de la candidature :

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste ou par remise d'un écrit contre accusé de réception, pour le 15 juillet 2021 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

[Zone de secours Hainaut Centre](#)

[A l'attention du service Gestion des Ressources Humaines et du Collège de zone](#)

[Rue des Sandrinettes, 29](#)

[7033 Cuesmes](#)

Elles devront être accompagnées de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme
- Un extrait de casier judiciaire récent (maximum 6 mois)

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser directement auprès du secrétariat GRH au 065/32 17 00.

Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.